

Garantie au 01/01/2020	Remboursement RO	Remboursement RO + UNIMUTUELLES
------------------------	------------------	---------------------------------

HOSPITALISATION		
Hospitalisation médicale, chirurgicale et autres pathologies	100 % BR	120 % BR
<b>HONORAIRES</b>		
- Actes de chirurgie ou d'anesthésie <i>OPTAM/OPTAM CO</i>	100 % BR	120 % BR
- Actes de chirurgie ou d'anesthésie <i>hors OPTAM/OPTAM CO</i>	100 % BR	100 % BR
Participation forfaitaire soins coûteux	/	Exonération
Forfait journalier hospitalier <sup>(1)</sup>	/	Illimité <sup>(2)</sup>
Forfait hôtelier ( <i>pour les hospitalisations sans nuitée</i> )	/	18 € x 3/an
Supplément chambre particulière par nuitée ( <i>tél, TV et wifi compris</i> )	/	47 € x 90 nuits/an <sup>(3)</sup>
Supplément accompagnant adulte	/	25 € x 4 jours/an
Supplément hébergement d'un proche	/	25 € x 4 jours/an
Prestation retour à domicile	/	16 € x 3 jours/an
Hospitalisation à domicile ( <i>aide tierce personne</i> )	/	20 € x 65 jours/an

<sup>(1)</sup> Sauf les centres de soins longue durée et les établissements accueillant des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile, une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestataires de soins ou une aide à l'insertion sociale.

<sup>(2)</sup> Selon les valeurs fixées par le Décret Ministériel. <sup>(3)</sup> Limité à 30 nuits par an pour une hospitalisation psychiatrique, repos, cure, convalescence et soins palliatifs.

SOINS COURANTS		
<b>DANS LE PARCOURS DE SOINS</b>		
<b>HONORAIRES MEDICAUX</b>		
- Consultations et visites généralistes, médecins traitants correspondants <i>OPTAM/OPTAM CO</i> *	100 % BR	120 % BR
- Consultation et visite généralistes, médecins traitants et correspondants <i>hors OPTAM/OPTAM CO</i> *	100 % BR	100 % BR
- Consultations et visites spécialistes, médecins traitants et correspondants <i>OPTAM/OPTAM CO</i> *	100 % BR	120 % BR
- Consultations et visites spécialistes, médecins traitants et correspondants <i>hors OPTAM/OPTAM CO</i> *	100 % BR	100 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR	100 % BR
Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie <i>OPTAM/OPTAM CO</i> *	100 % BR	100 % BR
Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie <i>hors OPTAM/OPTAM CO</i> *	100 % BR	100 % BR
Transports	100 % BR	100 % BR
Soins infirmiers, massages-kiné, orthophonie, orthoptie, pédicure	100 % BR	100 % BR
Soins à l'étranger	100 % BR	100 % BR
Participation forfaitaire soins coûteux	/	Exonération
<b>HORS PARCOURS DE SOINS</b>		
Consultations et visites généralistes	60 % BR	60 % BR <sup>(1)</sup>
Consultations et visites spécialistes	60 % BR	60 % BR <sup>(1)</sup>
<b>Médicaments</b>		
Médicaments à SMR majeur ou important et préparations magistrales	100 % BR	100 % BR
Médicaments à SMR modéré	30 % BR	100 % BR
Médicaments à SMR insuffisant	15 % BR	100 % BR
Produits prestations ( <i>LPPS</i> )	100 % BR	100 % BR
<b>Maternité</b>		
Supplément chambre particulière ( <i>tél, wifi et TV compris</i> )	/	47 €/nuit
Prestation maternité	/	150 € <sup>(2)</sup>
Cadeau naissance	/	Oui <sup>(2)</sup>
<b>Matériel médical</b>		
Autres prothèses et petits appareillages	100 % BR	100 % BR
Supplément autres prothèses et petits appareillages	/	+ 50 % BR
Orthopédie	100 % BR	100 % BR
Semelles orthopédiques	/	+ 70 % BR
Prothèse capillaire	/	150 €
Prothèse mammaire (pathologie) et soutien-gorge adapté	/	90 €/an

\* Signataire de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) ou de l'option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique (OPTAM CO)

<sup>(1)</sup> Retenue forfaitaire des contrats responsables. <sup>(2)</sup> A l'inscription de l'enfant.

DENTAIRE		
<b>Panier 100 % Santé <sup>(1)</sup></b>		
Soins et prothèses 100 % Santé remboursés par la SS	100 % BR	Frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation
Inlay core avec ou sans clavette	100 % BR	
Inlay onlay	100 % BR	
<b>Panier maîtrisé <sup>(2)</sup> ou libre</b>		
Prothèses dentaires remboursées	100 % BR	300 % BR
Prothèses dentaires provisoires	100 % BR	300 % BR
Inlay core avec ou sans clavette	100 % BR	150 % BR
Inlay onlay	100 % BR	100 % BR
Bridge 3 éléments	100 % BR	300 % BR
<b>Autres prestations dentaires</b>		
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires hors nomenclature et pilier d'implant	/	110 €
Rescellement de couronne	/	30 €
Parodontologie, résection apicale, endodontie et complément osseux	/	110 €
Supplément implant dentaire	/	200 €
Orthodontie	100 % BR ou /	200 % BR

<sup>(1)</sup> Tels que fixés réglementairement. <sup>(2)</sup> Les garanties s'appliquent dans la limite des honoraires de facturation.

OPTIQUE		
Equipements 100 % Santé*		
Equipement optique ( <i>monture + 2 verres</i> )	100 % BR	Frais réels dans la limite des prix limites de vente
Prestation d'adaptation, d'appairage, filtre et supplément optique	100 % BR	
Equipements libres		
Monture	100 % BR	100 €
Verres simples adultes	100 % BR	50 €
Verres complexes adultes	100 % BR	110 €
Verres très complexes adultes	100 % BR	250 €
Prestation d'adaptation, filtre et supplément optique	100 % BR	100 % BR
Supplément annuel enfant - 16 ans		
Supplément équipement optique intégrant un verre simple	/	122 €
Supplément équipement optique n'intégrant pas un verre simple	/	170 €
Autres prestations optiques		
Lentilles cornéennes adulte	100 % BR ou /	130 €
Correction laser de la myopie et/ou de l'astigmatie ( <i>par œil</i> )	/	250 €

Dans la limite des plafonds prévus par la Loi de sécurisation de l'emploi (Décret 2019-65 du 31 janvier 2019) et des plafonds prévus par le contrat responsable (Décret 2019-21 du 11 janvier 2019), en fonction des corrections visuelles. Le remboursement de la monture se fait dans la limite des frais réellement engagés et dans la limite de 100 €.

Equipement optique adulte à partir de 16 ans : (monture + 2 verres) une fois tous les deux ans à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu réglementairement, notamment en cas d'évolution de la vue.

Equipement optique enfant de moins de 16 ans : (monture + 2 verres) ramené à une fois par an, et peut-être ramené à six mois pour les enfants de 0 à 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur à l'exception des cas pour lesquels aucun délai n'est fixé réglementairement pour le renouvellement des verres, notamment en cas d'évolution de la vue.

La période de deux ans ou d'un an débute à la date d'acquisition du dernier équipement. Le ticket modérateur est inclus dans le forfait.

Le forfait chirurgie de l'œil s'applique uniquement pour la chirurgie non remboursée par la S.S (opération de la myopie, de l'astigmatisme ou de l'hypermétropie). \*tels que fixés réglementairement.

AIDES AUDITIVES		
Equipements 100 % Santé*		
Prothèse auditive		Frais réels dans la limite des prix limites de vente
Piles et entretien		
Classe 2 : Panier libre		
Prothèse auditive ( <i>bénéficiaire de plus de 20 ans révolus</i> )	100 % BR	100 % BR + 220 €
Prothèse auditive ( <i>bénéficiaire de moins de 20 ans</i> )	100 % BR	100 % BR
Piles et entretien	100 % BR	100 % BR

Prothèse : limitée à un appareil par oreille, par période de 4 ans, par bénéficiaire et selon les conditions précisées à l'article L. 165-1 du Code de la Sécurité Sociale, le délai susmentionné s'apprécie à compter de la date de dernière facturation d'un appareil ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire ou par la Mutuelle. La prise en charge des équipements 100 % santé en prothèses auditives sera effective à partir du 01/01/2021, jusqu'à cette date, ce sont les montants de prise en charge correspondants aux aides auditives de classe 2 qui s'appliquent. \*Tels que fixés réglementairement

### Accédez auprès des PARTENAIRES SANTECLAIR

aux meilleurs conseils, aux meilleurs soins et aux meilleurs prix

Des offres négociées pour le PANIER LIBRE en OPTIQUE - DENTAIRE - AUDIO :

Jusqu'à - 40 % sur tous les verres et traitements, - 15 % sur la monture  
 Jusqu'à - 40 % sur les actes en implantologie, - 15 % à - 20 % pour les prothèses dentaires  
 Jusqu'à - 35 % sur les audioprothèses



PREVENTION ET AUTRES PRESTATIONS		
Tous les actes des contrats responsables	100 % BR	100 % BR
Supplément prévention	/	50 €/an
Supplément ostéodensitométrie	/	
Vaccin contre la grippe	/	100 % FR
Cure thermale	/	92 €
Complément tarifaire journalier cure thermale	/	Oui
Fonds social	/	Oui

### Bien-être

Ostéopathe, étiope, acupuncteur, chiropracteur, homéopathe, somatopathe, mésothérapeute, pédicure podologue, psychologue, biokinergiste, naturopathe, nutritionniste, kinésithérapie, diététicien et prévention (contraceptifs prescrits, pilule du lendemain, sevrage drogue, sevrage tabagique, vaccins non remboursés)	/	20 € x 4/an
---	---	-------------

### DECES (garanties assurées par l'UNMI)

Indemnité obsèques ( <i>uniquement pour les bénéficiaires de plus de 12 ans</i> )	/	763 €
Capital décès si maladie*	/	1 829 €
Capital décès si accident*	/	3 658 €
Capital décès si accident de la circulation*	/	5 488 €
Majoration par enfant à charge	/	365 €

\*Si décès avant 65 ans

### GARANTIE ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE

Assurées par Ma Mutuelle Assistance soumise aux dispositions du Code des Assurances - 108 Bureaux de la Colline - 92210 SAINT-CLOUD

☎ 09 77 40 68 37 - Code d'accès 1519

Aide à domicile en cas d'hospitalisation de plus de 24h, d'immobilisation à domicile, de traitement par radiothérapie, de décès.	Renseignements réglementaires et vie pratique (Allo jeune, Allo social, Aide aux familles, aide au logement...)
Un de vos enfant est immobilisé, garde d'enfant malade, soutien pédagogique à domicile, ...	Assistance et aides en cas de décès

**OPTAM :** Option pratique tarifaire maîtrisée  
**OPTAM CO :** Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique  
**BR :** Base de Remboursement de la Sécurité Sociale  
**FR :** Frais Réels  
**SS :** Sécurité Sociale

Les franchises médicales ne sont pas remboursées par Unimutuelles.

Ces garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables (Articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité Sociale ; Décret n° 2019-21 du 11/01/2019).